

VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL EST ENTRE VOS MAINS !

La situation économique et sociale de Rouen est inquiétante. La sous-charge s'accroît. Elle est aujourd'hui évaluée à 300 000 € et le résultat sera d'environ - 1 M€. pour Maine Normandie.

Une vingtaine de salariés sont prêtés à d'autres entreprises mais cela ne semble pas suffisant. La Mécanique seule, comptabilise plus de dix salariés en sous-charge.

Tous les métiers sont aujourd'hui touchés : du chantier aux études.

Pour pallier à cette sous-charge, la Direction a proposé une modulation du temps de travail :

- 4 semaines à 0 heure
- 14 semaines à 45 heures.

Cette modulation est naturellement temporaire jusqu'à ce que la production puisse reprendre.

Trois réunions de GPEC plus loin (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), dont une au Siège à Mulhouse, la CFDT a refusé cette proposition. Elle a prétexté que vous n'en vouliez pas et particulièrement parce que certains d'entre vous, ne toucheraient pas leurs I.P.D. (indemnités de petits déplacements) pendant les 4 semaines où ils se retrouveraient à la maison. La CFDT a aussi dit que vous alliez travailler les 14 semaines à 45 heures d'affilé et sans heure supplémentaire.

L'UNSA vous propose d'avoir **toutes les cartes en main** avant de décider.

➤ ***Sur les semaines à 0 heure :***

L'accord des 35 h. de Maine Normandie prévoit 2 semaines à 0 h sous certaines conditions : « par dérogation au système de modulation 24h/44h, la programmation pourra prévoir 2 semaines à zéro, sur la base du volontariat, sous réserve que le solde du CCT (compte courant temps) le permette ou que dans la même période de référence, soient prévues les périodes hautes de compensation ».

Même si toutes les conditions ne sont pas remplies, ne peut-on se dire que la situation est trop urgente pour ne pas y faire une « entorse » ?

/...

- **Pas d'IPD durant les semaines à 0 heure :**
C'est vrai puisque les monteurs ne se déplaceront pas sur les chantiers. Mais il convient aussi de jouer la solidarité avec les autres salariés comme les techniciens, automaticiens, administratifs qui eux, ne touchent jamais d'IPD.
- **Sur les 14 semaines à 45 h. :**
Il est hors de question de faire autant de semaines d'affilée à cet horaire-là ! Il faut négocier qu'il n'y ait que 4 semaines consécutives travaillées à 45 h. Ce sera bien plus supportable pour les salariés (cf. accord 35h Maine Normandie *).
- **Sur les heures supplémentaires :**
Lors de la réunion GPEC, M. Palermi (DRH) a fait une ouverture à la CFDT : sur les 45 heures à produire, les 44 et 45èmes heures seraient majorées. Ce n'est pas négligeable comme avancée.

L'UNSA espère que lors des différentes réunions, une situation globale de l'intérim, de la sous-traitance, a été présentée. 260 intérimaires, 40 sous-traitants au sein de la SA : il doit bien y avoir des profils qui correspondent à certains salariés inoccupés de Rouen. **Pour ce faire, nous demandons solennellement à la Direction Générale d'imposer le prêt entre entreprise avant de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure.**

Enfin, nous rappelons que la sous-charge actuelle est conjoncturelle. La direction de MNO et la direction générale que nous avons interpellées, semblent plus confiantes pour aborder 2014 et la production devrait reprendre dès mars prochain, grâce en particulier à l'affaire « Q600 ».

Mais si les élus de la CFDT refusent une modulation du temps de travail, que risque-t-il de se passer ? Sans aucun doute, la direction proposera du **chômage partiel** (aujourd'hui appelé « poliment » activité partielle) lors du prochain CE de novembre. Les conséquences seraient assez terribles : pas d'IPD mais surtout une réelle **perte de salaire**. Nous ne connaissons pas de précédent dans Clemessy SA.

L'UNSA refuse de croire que nous puissions arriver à de tels extrêmes. Mais c'est à vous salariés, de faire un choix :

- Faire le pari de la solidarité et accepter une modulation, sous les conditions proposées par l'UNSA,
- Opter pour un chômage partiel qui génèrera de toute façon, une perte de salaire.

Exprimez- vous librement. C'est de votre avenir professionnel dont il s'agit !

L'UNSA Maine Normandie
12 novembre 2013

Un syndicat qui change le syndicalisme

(*accord dispo. sur le site unsa-clemessy.fr)